



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

Communiqué de presse

Vendredi 26 septembre 2008

Budget 2009 : avec ou sans crise, pas de réelle surprise...

La présentation du projet de loi de finances pour l'année 2009 a de quoi laisser amer. Tout est bon pour mettre en œuvre des choix de repli de l'action publique et de rigueur budgétaire. L'instrumentalisation de la crise économique et financière systémique contient tous les éléments d'un chantage social sur l'air de «*mes réformes ou le chaos* » ! Cette crise résulte pourtant largement du «*laisser faire, laisser passer* » si souvent invoqué, c'est-à-dire d'un recul de l'action publique et de déréglementations de toutes sortes nullement remis en cause.

Les choix budgétaires pour l'année 2009 ne sont guère surprenants. Ils pèseront doublement sur l'immense majorité des ménages : alors que la loi «*travail, emploi et pouvoir d'achat* » (tepa) monte en charge, privant ainsi l'Etat de marges de manœuvre budgétaires, la pression sur le financement de l'action publique est d'une rare intensité.

- Ainsi, le manque à gagner provoqué par la loi «*tepa* » a été estimé à 1,47 milliard d'euros pour 2007, 6,97 milliards d'euros pour 2008 et devrait atteindre environ 14 milliards d'euros en «*régime de croisière* ». Autant dire que l'Etat s'est durablement privé de ressources publiques utiles.
- Dans le même temps, l'accent est mis sur la suppression de 30.600 postes de fonctionnaires, censée contribuer à réduire la dette, alors que l'économie budgétaire ne sera que de 700 à 750 millions d'euros pour un an. Or, ces suppressions d'emplois constitueront autant de postes d'agents publics (des impôts ou du trésor, d'instituteurs, de professeurs...) en moins.

Les coûts de la loi «*tepa* » et l'économie réalisée sur le dos de l'action publique n'ont rien de comparable.

Dans ce budget, la polémique sur le financement du revenu de solidarité active (RSA) a de quoi être ressentie comme une provocation : alors que la fiscalité du patrimoine et de l'épargne a fait l'objet de nombreux allègements depuis une dizaine d'années (rehaussement des abattements pour les droits de succession et de donation, relèvement du seuil d'imposition des plus values, imposition proportionnelle quasi-généralisée, incitations fiscales diverses...), il est pour le moins choquant de voir le Medef hurler contre une légère correction à la hausse de l'imposition de l'épargne qui n'inverse pourtant en rien la tendance lourde.

Par ailleurs, l'objectif de la fiscalité dite «*verte* » n'est pas clairement défini : en effet, un telle fiscalité se veut incitative. En clair, si l'objectif de changer les comportements est atteint, alors la fiscalité verte ne rapporte rien. Dans certains cas (bonus/malus, crédit d'impôt) elle peut même s'avérer coûteuse, la question étant avant tout de savoir si telle ou telle mesure a ou non un impact sur l'environnement. Sur ce sujet, la préoccupation de la rentabilité l'emporte malheureusement sur l'enjeu écologique.

Enfin, les niches fiscales semblent avoir de beaux jours devant elles. Conformément aux déclarations de Mme Lagarde du printemps dernier, seules les niches encore non plafonnées sont concernées par une limitation. Or, seul un plafonnement global (pour l'heure non prévu) suffisamment bas pour stopper une défiscalisation tout aussi coûteuse pour les finances publiques qu'injuste est en mesure de répondre à l'enjeu qu'elles constituent.

A l'heure où les Etats sont appelés à la rescousse des dérives de la financiarisation de l'économie, les choix budgétaires marquent une continuité certaine : ces mesures étaient prévues avant la crise, et celle-ci n'est utilisée que pour augmenter la pression.